

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif indirect par la société « Sun Pharmaceutical Industries Limited », à travers la société « Sun Pharma America Inc », de la société « Organon & Co. »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2 -14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- L'acquéreur indirect : la société « Sun Pharmaceutical Industries Limited » ;
- L'acquéreur direct : la société « Sun Pharma America, Inc. » ;
- La cible : la Société « Organon & Co. ».

Nature de l'opération

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Marché de fourniture des produits régulateurs de lipides (C10A) ;
- Marché de fourniture des Régulateurs du calcium osseux (M5B).

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- - 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 13 juillet 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION

FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique qui concerne la prise du contrôle exclusif indirect par la société « Sun Pharmaceutical Industries Limited », à travers la société « Sun Pharma America Inc. », de la société « Organon & Co. », par l'acquisition de 100% de son capital et des droits de vote y afférents.

Sun Pharmaceutical Industries Limited est une société à responsabilité limitée de droit indien, dont le siège social est situé à SPARC, Tandalja, Vadodara – 390 012, Gujarat, Inde. Elle est spécialisée dans les génériques, et cotée à la Bourse nationale indienne (National Stock Exchange of India) et à la BSE Limited (NSE : SUNPHARMA, BSE : 524715). Son portefeuille couvre les domaines de la cardiologie, de la psychiatrie, de la neurologie, de la gastro-entérologie et de la dermatologie, et comprend des génériques et des génériques de marque, des produits spécialisés et complexes, des médicaments en vente libre, des antirétroviraux et des principes actifs pharmaceutiques (Active Pharmaceutical Ingredients (API)). Sun Pharma dispose également d'un segment dédié aux médicaments innovants.

Sun Pharma America, Inc. est une société de droit du Delaware, filiale entièrement détenue par Sun Pharmaceutical Industries Limited ou ses affiliés, constituée aux seules fins de la réalisation de cette opération.

Organon & Co. est une société de droit du Delaware, dont le siège social est situé au 1209 Orange St., Wilmington, New Castle County, DE 19801, États-Unis. Issue d'une scission de Merck & Co., Inc., Organon & Co. est actuellement cotée à la Bourse de New York (NYSE : OGN). Elle est active dans le secteur de la santé et se concentre principalement sur la santé des femmes. Son portefeuille comprend plus de 70 produits, articulés autour de trois axes principaux : la santé des femmes (y compris la contraception et la fertilité), les biosimilaires et les marques établies (principalement des principes dont le brevet a expiré).

Fait à Rabat, le 02 juillet 2026